

TROPHÉE DE LA PÉTANQUE GASTRONOMIQUE

Les mardi 27 juin et jeudi 29 juin 2017

swing



Nom et prénom :
Raison Sociale :
Adresse :
.....
Téléphone :
Fax :
Email :

Soirée du :

Mardi 27 juin

Jeudi 29 juin

Nombre de packages (multiple de 3) : x 230€ HT

Soit : € HT

Soit : € TTC

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

DATE, BON POUR ACCORD

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE

Contacts :

Simon Bussenault

Tél : +33 (0)1 80 87 53 92

Fax : +33 (0)1 41 22 05 50

s.bussenault@swing.fr

Emmanuel Trotot

Tél : +33 (0)1 55 60 17 73

Fax : +33 (0)1 41 22 05 50

e.trotot@swing.fr

Conditions Générales de Vente

La signature d'une commande par le Client et/ou son mandataire dûment habilité vaut commande ferme et définitive de leur part et implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Les présentes conditions générales prévalent, notamment, sur tout bon de commande et conditions générales d'achat du client, sauf accord particulier signé entre les parties.

La commande est faite directement par le Client ou par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui.

Dans ce dernier cas, le Client ou son mandataire devra communiquer à SWING une attestation établie par le Client, certifiant l'existence et les limites du mandat consenti par celui-ci au mandataire, étant précisé qu'à défaut de

remise d'une telle attestation, SWING se réserve le droit de ne pas exécuter

une commande faite par un mandataire.

Sans préjudice de l'application des dispositions figurant ci-après, SWING pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle

dans les cas suivants :

-non-paiement par le Client et/ou son mandataire de tout ou partie des montants devant être réglés à la commande comme prévu le cas échéant

au bon de commande,

-non-production de tout ou partie des garanties devant être fournies à la commande comme prévu le cas échéant au bon de commande.

EXECUTION DE LA COMMANDE

Le Client et/ou son mandataire s'engagent à ne rien faire ou diffuser dans le cadre des prestations fournies qui soit susceptible de contrevenir à tout droits, législations ou réglementations, nationales ou internationales, ainsi qu'à l'éthique sportive, ou comporter une quelconque allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers, des matchs et rencontres et de leurs organisations.

Ils garantissent SWING contre tout recours à cet égard et acceptent par avance, à première demande de SWING, de modifier les éléments qui ne respecteraient pas les prescriptions susvisées.

Le non-respect des délais et présentes prescriptions autorise de plein droit SWING à annuler ou suspendre l'exécution des prestations, le prix restant en tout état de cause exigible dans cette hypothèse.

MODIFICATIONS DES PRESTATIONS ET ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LE CLIENT

Toute demande par le Client ou son mandataire de modification et/ou report des prestations commandées devra être formulée par écrit et sera soumise à l'acceptation préalable et écrite de SWING. De telles demandes pourront entraîner une révision du prix et le demandeur prendra à sa charge les éventuels frais supplémentaires nécessités.

REPORTS, ANNULATION & MODIFICATIONS

En aucun cas, SWING ne peut être tenu pour responsable d'éventuels reports, modifications ou annulations de matchs ou manifestations sportives ou encore de la non-exécution des prestations commandées en raison ou non d'un cas de force majeure. Le Client reconnaît avoir été informé du risque résultant de l'annulation totale ou partielle de la manifestation et renonce d'ores et déjà à toute action en responsabilité à l'encontre de SWING, aux fins d'obtenir un remboursement et/ou des dommages et intérêts pour ces motifs.

PRIX –FACTURATION – CONDITIONS DE REGLEMENT

Prix- Les prix mentionnés aux devis et/ou bon de commande sont ceux en vigueur au moment de la passation de la commande et s'entendent hors taxes, à l'exception des prestations de voyage et d'hébergement.

Facturation - Toutes les factures de la société sont établies TTC en euros et payables à réception de facture.

Règlement Toutes les factures de SWING sont payables au siège social de la société, par chèque ou virement bancaire, à réception de facture.

Retard de règlement Le non-paiement des factures de la société aux dates prévues sur la facture entraînera, après mise en demeure, des pénalités de retard calculées à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur au cours de la période considérée.

ANNULATION

En cas d'annulation de la commande par le client, ce dernier réglera à SWING :

50 % du montant total de la commande, pour toute annulation intervenant plus de 30 jours avant le début de l'exécution de la commande,

80% du montant dû au titre de la prestation, pour toute annulation intervenant dans les 30 jours précédant le début de l'exécution de la commande.

RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client sera responsable pendant toute la durée du contrat de tous faits de ses invités, préposés et/ou agents dans l'ensemble des espaces alloués à la manifestation.

En outre le Client s'engage à souscrire une assurance couvrant la responsabilité civile pour tous types de dommages corporels, matériels et immatériels, directs ou indirects, causés du fait des personnes et à maintenir cette assurance en état de validité et à en justifier sur simple demande de SWING.

RECLAMATIONS

Aucune réclamation portant sur les prestations ne sera recevable plus de 72 heures après son déroulement. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les 8 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la facture.

En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture, le Client s'engage en tout état de cause à régler sans délai le montant non contesté de celle-ci.

PORTEE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions s'appliquent pour autant que le devis et/ou bon de commande ne prévoient pas de dispositions contraires.

CONTESTATIONS

Toute réclamation quelle qu'en soit la nature, ne pourra être opposable à SWING que sous réserve qu'elle soit effectuée par écrit (en LRAR) dans un délai qui ne saurait excéder 7 jours calendaires après la survenance du fait reproché. En cas de désaccord sur une partie du montant de la facture établie par SWING, le Client s'engage en tout état de cause à régler le montant non-contesté de celle-ci sans délai. Pour le cas où la responsabilité de SWING serait retenue à l'égard d'un fait dommageable, l'évaluation du préjudice est contractuellement limitée au maximum au montant facturé par SWING au Client pour la prestation concernée.

Le Client et son mandataire ne pourront céder, partager ou transférer, en tout ou en partie et à quiconque les prestations commandées. Il est expressément convenu entre les parties que toutes les tolérances admises par SWING, qu'elles qu'en aient pu être la fréquence et la durée ne pourront jamais être considérées comme modifiant les présentes et être a priori génératrice d'un quelconque droit. L'annulation de toute disposition des présentes par une juridiction quelconque ne saurait porter atteinte aux autres dispositions ou affecter la licéité ou l'applicabilité de cette disposition devant une autre juridiction. Les présentes seront interprétées conformément à la loi française. Toute contestation, née de l'interprétation et/ou de l'exécution des documents contractuels acceptés par les parties, à défaut d'accord amiable de celles-ci, sont de la compétence des tribunaux de Paris.

Un événement *swing*

